

Note d'information

Loi de transformation de la Fonction Publique : ce qui est applicable en 2021

Loi 06/08/19	Article concerné	Détail de la disposition	Entrée en vigueur	Examen du Décret
10	Articles 28, 30, 52 Loi 1984	<p>Modification des compétences des CAP recentrées sur les décisions défavorables aux agents</p> <p>Licenciement en cours de stage</p> <p>Litige ou refus d'un temps partiel sur demande</p> <p>Licenciement pour refus de 3 postes après disponibilité sur demande ou d'office</p> <p>Révision des entretiens professionnels</p> <p>Discipline</p> <p>Licenciement pour insuffisance professionnelle</p> <p>Refus de démission</p> <p>Plus certaines décisions fixées par décret</p>	01/01/2021	Immédiat
23	Article 136 Loi 1984	<p>Indemnité de fin de contrat < 1 an (renouvellement compris) et rémunération brute globale inférieure à deux fois le SMIC</p> <p>Seulement pour certains contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroissement temporaire 3,1° • contrat de remplacement 3-1 • vacance dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire 3-2 • absence de fonctionnaire 3-3 <p>L'indemnité ne s'applique pas pour les agents nommés stagiaires suite à réussite à un concours</p>	01/01/2021	A venir
27	Article 17 Loi 1983	<p>"Evaluation et notation" sont remplacées par "valeur professionnelle"</p> <p>L'autorité territoriale a la possibilité de porter des observations sur le compte-rendu d'entretien.</p> <p>Information sur le CPF lors de l'entretien professionnel</p>	01/01/2021	Immédiat
30	Articles 39, 78-1 et 79 Loi 1984	<p>Création des lignes directrices de gestion : arrêtées par la collectivité après avis du CST. Elles déterminent la stratégie de pilotage en matière de gestion des RH. Elles fixent les orientations en matière de promotion et d'avancement</p> <p>Les lignes directrices pour la Promotion Interne sont élaborées par le CDG et transmises aux collectivités > 50 agents, pour avis, après avis du CST</p> <p>Suppression de l'avis de la CAP pour la Promotion Interne</p> <p>Pour la Promotion Interne, décision du président du CDG et d'un collège d'employeurs s'il le souhaite, en appliquant les lignes directrices de gestion</p> <p>Suppression de l'avis de la CAP pour l'accès à l'échelon spécial et pour les avancements de grade (avec ou sans examen pro)</p>	01/01/2021	17/10/19